



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
*Un Peuple - Un But - Une Foi*



## Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire

12 OCT 2023

### *Note d'engagements*

Le Gouvernement du Sénégal a mis en place le Plan Sénégal Emergent (PSE 2014-2035) qui constitue le document de référence de la politique économique et sociale du pays. Celui-ci met l'accent, dans son axe 2, sur le développement du capital humain qui accorde une place prioritaire à l'éducation et à la formation ainsi qu'à la protection sociale.

Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET 2018-2030), qui participe à l'opérationnalisation du PSE, a identifié les cantines scolaires, comme un levier majeur pour permettre à davantage d'enfants d'âge scolaire, d'accéder à une éducation de qualité, dans un environnement protecteur et sain.

C'est pourquoi, nous, Gouvernement du Sénégal, exprimons et réaffirmons, à l'instar des autres pays membres de la Coalition, notre volonté à promouvoir l'alimentation scolaire basée sur la production locale.

Nous reconnaissons ainsi que les repas scolaires constituent un puissant levier pour lutter contre la faim, la malnutrition et renforce la santé. Il est aussi un intrant d'accès mais aussi de qualité et aident les enfants de ménages vivant dans des zones d'insécurité alimentaire et de malnutrition à avoir accès régulier à une alimentation scolaire nutritive pour encourager la fréquentation scolaire et améliorer les résultats d'apprentissage.

Lorsqu'ils sont liés à la production locale, les repas scolaires offrent de réelles opportunités de création d'activités génératrices de revenus en faveur des producteurs locaux contribuant ainsi au développement de l'économie locale.

Considérant les multiples bénéfices des programmes d'alimentation scolaire basée sur la production locale et envisageant leur extension progressive et en conformité avec le Plan d'Action issu de l'atelier d'évaluation des compétences nationales du pays en matière d'alimentation et de nutrition scolaires suivant l'Approche systémique pour améliorer les résultats scolaires (SABER, février 2023), nous nous sommes engagés à travailler sur les leviers suivants :

1. Renforcer le cadre juridique à travers l'adoption d'une loi sur l'alimentation scolaire basée sur la production locale, d'ici la fin de l'année 2024 ;
2. Finaliser la révision de la politique de l'alimentation scolaire et élaborer un plan stratégique pour l'opérationnaliser, d'ici décembre 2024 ;

3. Appliquer les normes de qualité et harmoniser le panier alimentaire en se basant sur les besoins nutritifs des élèves et les disponibilités de produits locaux dans les différentes zones, d'ici décembre 2024 ;
4. Etendre la couverture nationale du programme de cantines scolaires à 65% des écoles élémentaires publiques du pays, en priorisant les écoles rurales et celles situées en zone péri urbaine défavorisée, par l'augmentation progressive de la part des ressources nationales mobilisées par l'Etat, les Collectivités territoriales et les Communautés dans le financement global des repas scolaires, d'ici fin 2028 ;
5. Lancer, durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année scolaire en cours, le Programme national de Cantines Scolaires (PNCS), pour une phase initiale de 5 ans à l'issue de laquelle plus de 1,4 million d'enfants seront touchés dans les 14 régions du pays. Une ligne budgétaire de USD 2.7 millions est disponible pour sa 1<sup>ère</sup> année de démarrage (année scolaire en cours) qui concernera 107 000 écoliers, répartis dans 635 écoles élémentaires situées dans 07 régions du pays ;
6. Le Ministère de l'Education nationale, en collaboration avec le PAM, a élaboré un projet qui a pour objectif le Renforcement de la Résilience Alimentaire des Populations vulnérables et l'Approvisionnement local durable des Cantines Scolaires. Le cout du projet est estimé à 25 millions USD dont 5.25 millions USD destinés à accompagner le démarrage du Programme national de Cantines scolaires. Le processus de soumission de ce projet pour un financement auprès de la Banque Islamique de Development (BID), est en cours;
7. Renforcer la gestion et le système de suivi des cantines scolaires à travers l'opérationnalisation de la base de données en ligne dénommé « système de suivi de l'alimentation scolaire au Sénégal (SASSE) », d'ici mars 2024;
8. Appuyer les petits producteurs à se structurer en organisations de producteurs (OP), et faciliter leurs accès aux opportunités de marché offertes par l'alimentation scolaire à travers l'approvisionnement des écoles en produits locaux, d'ici décembre 2024;
9. Opérationnaliser le Groupe Multisectoriel pour l'Alimentation et la Nutrition à l'École (GMSANE) mis en place par le Ministère de l'Education nationale pour assurer une bonne coordination et une meilleure synergie d'actions entre les acteurs impliqués dans les activités de l'alimentation scolaire, d'ici janvier 2024.

**Monsieur Cheikh Oumar ANNE**  
**Ministre de l'Education nationale**  
**-DAKAR-**

Pour le Ministre  
et par Délégation  
Le Secrétaire général



Le Secrétaire  
général

**Khady DIOP MBODJI**